

faune-nievre.org FONCTIONNEMENT DU "MODULE MORTALITÉ"

AVANT PROPOS!

- Gardez bien en tête que la loi interdit la possibilité de transporter ou de conserver les animaux sauvages, vivants comme morts.
- Prenez un maximum de précautions lors des éventuelles manipulations (risques sanitaires parfois importants, animal peut-être seulement blessé).
- Pour les espèces gibiers, rapprochez-vous de la Fédération de Chasseurs de la Nièvre.
- Pour tous les autres cas, n'hésitez pas à nous contacter afin d'envisager les suites à donner avec les services de l'ONCFS.

UNE DÉMARCHE IMPORTANTE

Prendre le temps de se pencher sur un animal mort permet de récolter des informations parfois difficiles ou impossibles à obtenir avec seulement des jumelles ou de bons yeux. Il est ainsi beaucoup plus facile de :

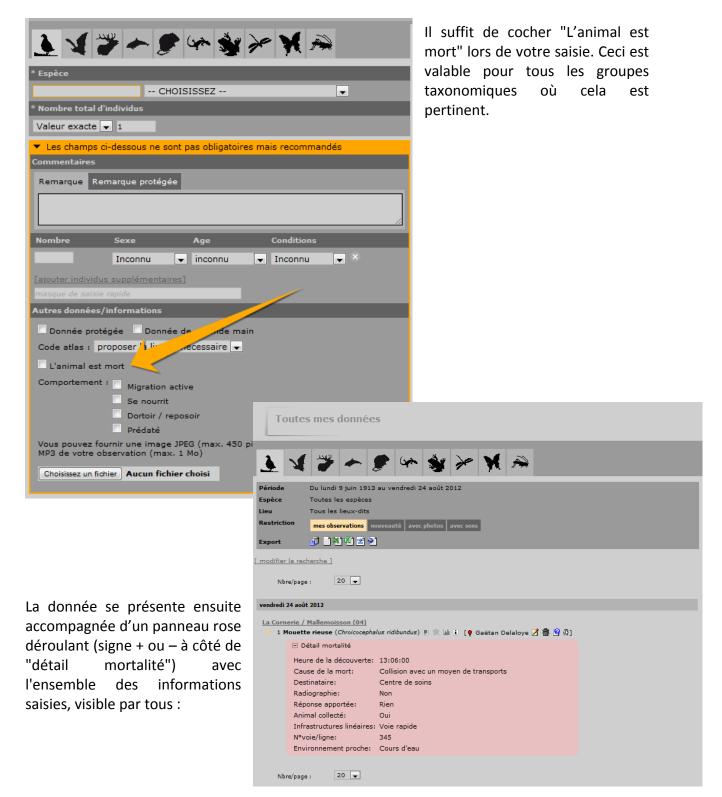
- Déterminer l'espèce avec précision : Martre /Fouine par exemple,
- Déterminer, le cas échéant, le sexe ou l'âge,
- Contrôler si l'oiseau, par exemple, porte une bague.

En bon naturaliste de terrain que vous êtes, vous avez certainement déjà pris l'habitude de vous arrêter en catastrophe dès que vous apercevez un animal sur votre trajet routier ou lors d' une sortie pédestre. Et bien ce nouveau module est donc fait pour vous ! Mais ... attention, en premier lieu prenez soin de bien vous stationner pour que le terme "mortalité" ne s'applique pas à vous ou à votre véhicule !

Pour remplir les formulaires soyez le plus précis possible car de telles données peuvent permettre bien des enquêtes et études :

- Identifier les axes routiers "à problèmes" (passage de grands mammifères, amphibiens,...) et ainsi proposer la mise en place d'actions temporaires de suivi, la construction de passages protégés (type "crapauducs") et à minima la pose d'une signalétique routière adaptée.
- obtenir les causes directes de mortalité afin de pouvoir envisager les actions adéquates à mener : choc éolien, risque électrique et demande de neutralisation de la ligne ou du poteau incriminé(e), actions en justice pour empoisonnement ou destruction volontaire etc ...

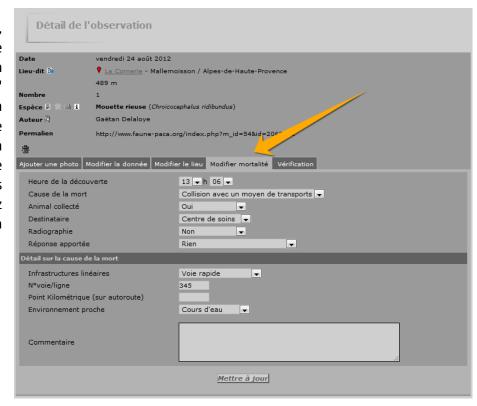
COTÉ PRATIQUE : COMMENT FAIRE ?



Certaines espèces ou causes de mortalité pouvant être considérées comme "sensibles", n'omettez pas de saisir votre observation en "donnée cachée"

En cas d'erreur ou de nouvelles informations, la donnée est également modifiable après création depuis un onglet prévu à cet usage.

Pour vos anciennes données, il est également possible de renseigner ce module en cochant "L'animal est mort " dans l'onglet "modifier la donnée". N'oubliez pas de cliquer ensuite sur "mettre à jour". Ceci permet de remplacer certaines informations que vous aviez auparavant saisies en "remarques"



Attention, encore un détail qui a son importance :

Pour toute donnée renseignée suivant ce modèle, si vous décochez la case "L'animal est mort", les données associées au module seront intégralement supprimées !